

# Les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises agroalimentaires

Le taux de recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) permet également d'apprécier la compétitivité des entreprises, notamment leur capacité à intégrer les innovations des flux informatiques et des médias sociaux.

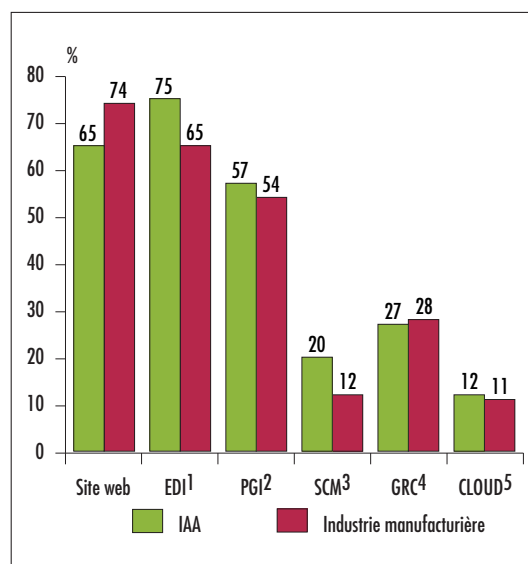
Début 2014, 64 % des entreprises de transformation (IAA) et de commerce de gros de produits agroalimentaires de 10 salariés et plus disposent d'un site web ou d'une page d'accueil. Cette proportion a augmenté depuis 2010 (57 %) pour s'aligner sur celle de l'ensemble des entreprises françaises. Elle atteint 89 % dans les entreprises agroalimentaires de 250 salariés et plus. Toutefois, dans les IAA (65 %), elle reste inférieure à celle de l'industrie manufacturière (74 %). Dans le commerce de gros agroalimentaire (62 %), elle est également en deçà du taux d'équipement en site web constaté dans l'ensemble du commerce de gros.

Les IAA présentent une utilisation élevée des messages de type EDI (75 % contre 65 % dans l'industrie manufacturière) et une gestion davantage informatisée de la chaîne logistique d'approvisionnement avec des équipements de type SCM (20 % contre 12 % dans l'industrie manufacturière). Plus de la moitié des IAA pratiquent la vente via un site web ou des messages de type EDI contre 22 % pour l'industrie manufacturière. En revanche, les achats par voie électronique ne concernent que 24 % des IAA et couvrent

seulement 11 % du total des achats (contre 43 % dans l'industrie manufacturière).

En 2014, 12 % des IAA ont acheté des services de cloud computing, contre 11 % dans l'industrie manufacturière.

Graphique 9  
**Taux d'utilisation des TIC dans les industries agroalimentaires et dans l'industrie manufacturière**



Renvoi 1, 2, 3, 4 et 5 explicités page ci-après.

Champ : sociétés d'au moins 10 personnes des secteurs principalement marchands hors secteurs agricoles, financier et d'assurance, implantés en France.

Sources : Enquête sur les technologies de l'information et de la communication auprès des entreprises (TIC 2014), Insee, traitements SSP

Tableau 8

**Part des entreprises ayant effectué des ventes ou des achats par commerce électronique en 2013**

	IAA	Ensemble de l'industrie manufacturière	Commerce de gros agroalimentaire	Ensemble de commerce de gros	Ensemble des entreprises
<b>Ventes</b>					
Via un site web ou via des messages de type EDI	52	22	24	27	15
<i>Via un site web</i>	11	6	9	15	9
<i>Via des messages de type EDI</i>	44	18	16	17	7
Part <sup>6</sup> du chiffre d'affaires (web ou EDI)	49	40	42	40	32
Part <sup>6</sup> du chiffre d'aff. des ventes par messages EDI	50	41	43	43	36
Part <sup>6</sup> du chiffre d'affaires des ventes sur site web	3	5	9	16	13
Parmi les ventes générées via le web :					
<i>commerce d'entreprise à consommateur</i>	41	23	8	10	48
<i>commerce inter-entreprises<sup>7</sup></i>	59	77	92	90	52
<b>Achats</b>					
Via un site web ou via des messages de type EDI	24	27	27	31	25
Part <sup>6</sup> du montant des achats (web ou EDI)	11	43	23	42	40

1. EDI : échange de données informatisées. Échange de messages portant sur des commandes, factures, opérations de paiement, description de marchandises, ... via Internet ou d'autres réseaux informatiques, dans un format reconnu qui permet son traitement automatique (ex : XML, EDIFACT).

2. PGI : Progiciel de Gestion Intégrée. Progiciel qui permet de gérer les processus d'une entreprise et de partager les informations entre les métiers par le biais d'une base de données unique. Les PGI sont divisés en modules qui correspondent à des fonctions de l'entreprise (planning, achats, ventes, marketing, relation « client », finances et ressources humaines).

3. SCM : Chaîne logistique d'approvisionnement ou Supply Chain Management (SCM) en anglais : Échange d'informations avec les fournisseurs et/ou les clients afin de s'assurer de la disponibilité des produits, de coordonner les livraisons, prévoir la production afin de réduire les stocks et les délais de livraison.

4. GRC : Gestion de la relation client ou Customer Relationship Management (CRM) en anglais. Progiciel permettant de gérer l'ensemble des relations client dans un même processus en regroupant la gestion des campagnes marketing, l'informatisation des forces de vente, le suivi de la relation client au quotidien, etc.

5. CLOUD : le cloud computing, appelé aussi informatique en nuage ou cloud, désigne des services informatiques utilisés sur Internet, délivrés par les serveurs d'un prestataire. Il permet d'accéder à des ressources informatiques sur internet (stockage, puissance de calcul, logiciels) plutôt que via sa propre infrastructure informatique.

(6) Calculée sur le champ des entreprises utilisant le site Web ou des messages de type EDI pour leurs activités de ventes ou d'achats.

(7) Autres entreprises ou autorités publiques.

Champ : sociétés d'au moins 10 personnes des secteurs principalement marchands hors secteurs agricoles, financier et d'assurance, implantés en France.

Sources : Enquête sur les technologies de l'information et de la communication auprès des entreprises (TIC 2014), Insee, traitements SSP

### L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication

*L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).*

*L'unité d'interrogation est l'entreprise (unité légale). Cette enquête a été réalisée début 2014 par l'Insee auprès d'un échantillon de 15 928 unités dont 3 463*

*sur échantillonnées pour le module vente sur internet, occupant au moins 10 personnes (salarisées et non-salarisées), implantées en France.*

*Les questions sur les taux d'équipement en TIC portent en général sur la situation au moment de l'enquête, c'est-à-dire au cours du premier trimestre 2014. Celles portant sur certaines pratiques, notamment l'e-administration et le commerce électronique, se réfèrent à l'année précédant l'enquête (soit 2013 pour l'enquête 2014). Des enquêtes analogues ont été menées dans tous les pays européens en application du règlement communautaire n° 1006/2009 sur la société de l'information.*